

Lycées : à Paris, la mixité sociale progresse

La réforme de la plate-forme d'affectation Affelnet porte ses fruits, selon une note d'analyse

La situation parisienne, de l'aveu du recteur Christophe Kerrero, nommé en 2020, était devenue « impossible ». La plate-forme d'affectation des lycéens par le Net (Affelnet), entrée en application en 2008 et utilisée partout en France pour répartir les élèves de 3^e dans les lycées – mais paramétrée très différemment à Paris – avait généré une pression énorme sur quelques lycées du quart nord-est de la capitale, devenus extrêmement sélectifs tandis que d'autres étaient boudés par les bons élèves. Cette situation, outre qu'elle générait un entre-soi social et scolaire marqué, générait de la frustration, les élèves étant, en particulier dans le nord-est, peu nombreux à accéder au lycée de leur choix.

Une réforme d'Affelnet a donc été engagée pour la rentrée 2021, et le moins que l'on puisse dire est qu'elle a porté ses fruits. « En l'espace de deux ans, la ségrégation sociale des lycées publics de la capitale, qui était supérieure de 15 % à la moyenne des autres académies, est devenue inférieure de 26 % à cette moyenne », résume Julien Grenet et Pauline Charoussat, chercheurs à l'École d'économie de Paris, dans une note d'analyse diffusée le 8 février. Julien Grenet pilote le comité de suivi de la réforme, mis en place par le rectorat.

En 2021, année d'entrée en vigueur de la réforme, la ségrégation sociale – le fait de regrouper les élèves de même origine sociale dans les mêmes établissements – dans les lycées publics parisiens avait baissé d'environ 30 %, par rapport à 2019. En 2022, elle a baissé de 39 %, toujours par rapport à 2019. Sur la base des résultats aux tests de positionnement du début de 2^{de}, l'équipe de Julien Grenet a en outre calculé que « l'indice de ségrégation scolaire des lycées publics parisiens était en recul de 26 % à la rentrée 2021, et de 30 % à la rentrée 2022 ». La ségrégation

scolaire – le fait de regrouper les élèves de même niveau au même endroit – reste néanmoins beaucoup plus marquée à Paris que dans le reste du pays.

Avec cette réforme, chaque collègue parisien s'est vu attribuer un « secteur 1 » de cinq lycées d'attractivité variée. Les élèves sectorisés sur un collège défavorisé bénéficient d'un bonus de 600 ou de 1200 points pour accéder au lycée de leur choix, et une procédure distincte affecte un « taux cible » de boursiers dans chaque lycée. Cette méthode a permis de « relocaliser la concurrence », indiquent les deux chercheurs. Les lycées « historiquement les plus sélectifs », comme Charlemagne (4^e arrondissement) et Victor Hugo (3^e), ont perdu un peu de leur « taux de pression », au profit de nouveaux « pôles d'attractivité » en dehors de l'hypercentre parisien, comme Lamartine (9^e) et Voltaire (11^e).

Peu d'évolution à l'Ouest

En revanche, la réforme d'Affelnet ne s'est pas faite sans quelques ratés : si Voltaire est devenu, comme on le dit dans les couloirs du rectorat, « the place to be », et si des lycées qui demeurent moins attractifs comme Bergson (19^e) ont légèrement amélioré leur IPS (indice de position sociale) moyen, d'autres ont vu leur composition sociale s'homogénéiser davantage, à la faveur d'un évitement toujours plus marqué : c'est le cas du lycée Villon (14^e arrondissement) et du lycée Rabelais (18^e).

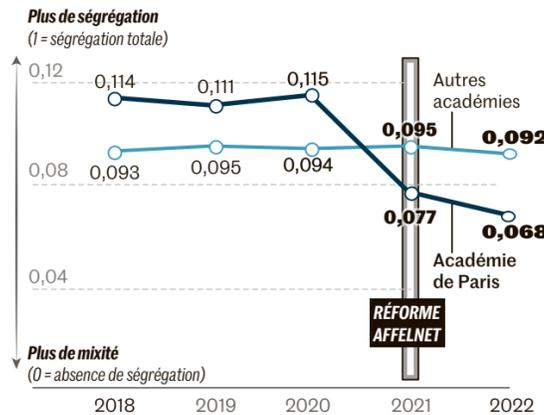
En outre, la composition des secteurs restant tributaire de la géographie pour garantir des temps de transport raisonnables, les arrondissements les plus cossus de l'ouest parisien voient la composition sociale de leurs lycées faiblement évoluer. Certains collèges, notamment Condorcet (8^e arrondissement), Malraux (17^e), Carnot (17^e), n'ont par ailleurs qu'un accès très limité au lycée le plus attractif

Une baisse de la ségrégation sociale et scolaire depuis la réforme de 2021

dans les lycées généraux et technologiques publics

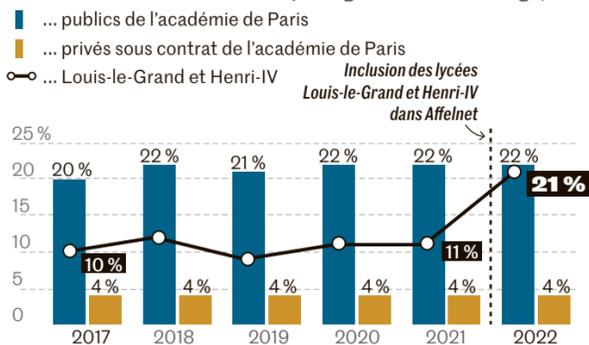
Indice de ségrégation sociale

La ségrégation sociale est calculée selon l'indice de position sociale des élèves (IPS)



L'intégration des lycées Louis-le-Grand et Henri-IV

Part d'élèves boursiers de 2^{de} des lycées généraux et technologiques...



Sources : Notes n° 88 et n° 89 de l'Institut des politiques publiques, Pauline Charoussat et Julien Grenet

« La ségrégation sociale à Paris est devenue inférieure de 26 % à la moyenne »

JULIEN GRENET ET
PAULINE CHAROUSSET
chercheurs à l'École
d'économie de Paris

de leur secteur 1, dont le taux de pression demeure élevé.

La nouveauté de cette rentrée reste cependant l'intégration des lycées Louis-Le-Grand et Henri-IV dans Affelnet, dont les résultats font l'objet d'une note d'analyse à part, également mise en ligne le 8 février. Autrefois recrutés sur dossier, les candidats pour ces deux lycées « hors secteur » doivent désormais déposer leurs vœux dans Affelnet, pour ce qui

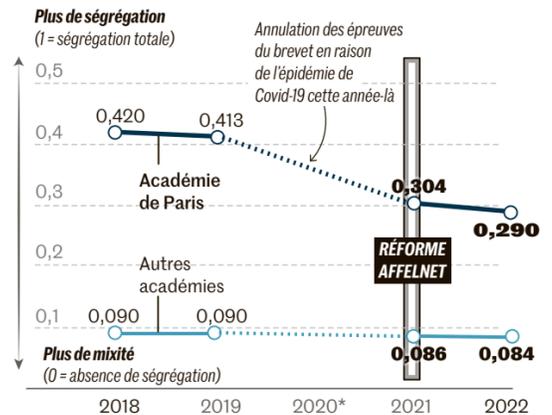
concerne les Parisiens – les candidats extérieurs à l'académie, à qui un taux fixe de places est réservé en amont, continuent à être recrutés sur dossier. Des quotas selon les collèges d'origine (favorisés, intermédiaires, défavorisés) ont été établis. Une démarche largement décriée, en 2022, par une partie des parents d'élèves et des enseignants, qui craignaient une remise en cause de l'excellence au profit de l'ouverture sociale.

Travailler sur l'« autocensure »

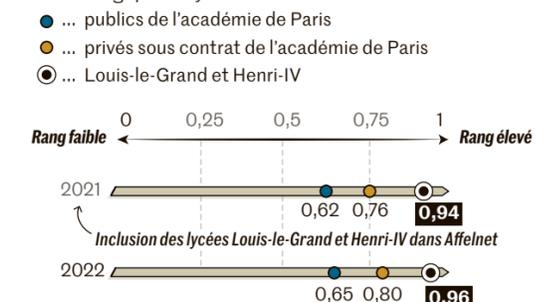
Les résultats montrent qu'il n'en est rien. Le niveau des admis est même légèrement supérieur à ce qu'il était auparavant, sur la base des résultats au brevet de la cohorte 2022. En revanche, la composition sociale des deux lycées a nettement évolué, en particulier à Louis-Le-Grand : on compte 29 % d'élèves de catégories moyennes et défavorisées parmi les 2^{des}, contre 13 % en 2021. A Henri-IV, ces catégories sont passées de 12 % à 22 % de l'effectif. Leur origine géogra-

Indice de ségrégation scolaire

La ségrégation scolaire est calculée sur les résultats aux épreuves écrites de français et de mathématiques au diplôme national du brevet



Rang moyen des élèves, suite à leurs performances aux épreuves écrites du brevet, intégrant en parcours général ou technologique les lycées...



Infographie Le Monde

phique est également plus diversifiée, en particulier à Henri-IV – qui était moins mixte au départ : sur cet établissement, on passe de 60 % d'admis issus de collèges très favorisés à seulement 47 %.

L'entrée des deux lycées dans Affelnet a eu un fort effet incitatif sur les candidats, qui sont plus nombreux (+29 %) à avoir candidaté, et issus de collèges plus divers. 15 % de boursiers ont postulé à Henri-IV et Louis-Le-Grand en 2022, contre 11 % en 2021 – un nombre encore trop faible, jugent les deux chercheurs, qui préconisent de travailler en amont sur « l'autocensure » des collégiens. Le nombre de boursiers admis en 2^{de} dans les deux lycées d'élite se rapproche donc désormais des moyennes académiques, puisqu'on est passé de 10 % à 24 % de boursiers à Louis-Le-Grand et de 12 % à 17 % à Henri-IV, soit un taux de 20 % sur les deux lycées, contre 21 % à l'échelle de l'académie de Paris.

L'une des conséquences de cette transformation est la plus faible

accessibilité des deux établissements pour les collégiens du privé. Ils formaient 6 % de l'effectif des admis en 2021, et tombent à 1 % en 2022. A l'échelle parisienne, néanmoins, l'enseignement privé reste l'éléphant dans la pièce : les lycées généraux et technologiques privés scolarisent 41 % de l'effectif total dans ces deux voies. Une fois rapportée à l'ensemble des établissements publics et privés, la réduction de la ségrégation sociale « n'a été que de 15 % à 20 % à l'échelle de l'ensemble des lycées parisiens, qui restent les plus ségrégués de France », indique la note.

Dans ce contexte, les chercheurs préconisent une intégration de l'enseignement privé dans la procédure Affelnet, dont les modalités devront sans doute être décidées au niveau national. « Exonérer les lycées privés de tout effort de mixité sociale paraît peu compatible avec le caractère public de leur financement », conclut la note. ■

VIOLAINE MORIN

« Avant la réforme d'Affelnet, on se faisait concurrence dans le public »

Le recteur de Paris, Christophe Kerrero, revient sur les effets du nouveau paramétrage de la plate-forme d'affectation dans les lycées

ENTRETIEN

Christophe Kerrero a été nommé recteur de Paris en juillet 2020 par le prédécesseur de Pap Ndiaye, Jean-Michel Blanquer, dont il était auparavant directeur de cabinet. Depuis le printemps 2021, Paris a changé le paramétrage de la plate-forme d'affectation des lycéens par le Net (Affelnet) pour rétablir la mixité scolaire et sociale dans la capitale.

L'année scolaire 2022-2023 a été marquée par l'entrée des lycées Henri-IV et Louis-Le-Grand sur la plate-forme Affelnet. Les inquiétudes des parents se sont-elles apaisées ?

Plus personne ne nous en parle ! C'est vous dire si c'est un succès. Le principal, pour nous, c'est que nous avons 8,4 % de boursiers sur ces deux établissements, et qu'ils sont maintenant 17,4 %. On a fait en sorte que ces lycées soient plus représentatifs de la réalité des collèges parisiens. L'excellence scolaire a été préservée,

puisque les élèves de 2^{de} ont eu de meilleurs résultats aux tests de positionnement de début d'année scolaire.

Vous avez beaucoup réformé l'accès au lycée à Paris, en transformant Affelnet. Quelle est la prochaine étape ?

Notre plus gros défi est l'attractivité de la voie professionnelle. Nous avons fait un effort considérable, en augmentant le taux de passage de 3,9 points, soit 22 % de passage de 3^e à la fin de la 3^e.

La concurrence entre lycées a par ailleurs longtemps produit un effet pervers : on envoyait les élèves les plus fragiles dans des 2^{des} générales au niveau plus faible, avec l'idée de les basculer ensuite en 1^{re} STMG [sciences et technologies du management et de la gestion]. On essaie désormais de faire en sorte que toutes les 2^{des} générales et technologiques soient de la même qualité. Pour cela, il faut aussi déployer les classes de la voie technologique

dans des lycées plus attractifs. Une 1^{re} STMG va ouvrir au lycée Henri-IV (5^e arrondissement), après celle qui a ouvert à cette rentrée à Victor-Hugo (3^e).

Une autre révolution, c'est la fermeture annoncée de sept lycées parisiens, six professionnels et un général...

Nous fermons des implantations, mais pas des formations, qui sont transférées. Notre réforme d'Affelnet a donné des résultats spectaculaires. Mais il y a encore des lycées où c'est difficile, dont Bergson (19^e arrondissement) où nous allons transférer les effectifs de Brassens (19^e), qui accueille des doubles cursus musique et danse et dispose d'un IPS [indice de position sociale] de 154, un record. D'un handicap, nous faisons une solution, en déplaçant une filière d'excellence.

Dans une ville où la concurrence entre établissements est forte, les élèves ont en plus

le choix de partir vers l'enseignement privé. Que faites-vous pour contrer cela ?

Nous essayons d'agir dès le niveau primaire pour retenir les familles. Nous avons repéré des écoles dans le nord et l'est de Paris où l'évitement était important. Nous y implantons des projets pédagogiques particuliers, dont 32 écoles bilingues. Tout le monde est mobilisé, dans un travail conjoint avec la Ville de Paris – en maternelle par exemple, cela implique d'avoir des Atsem [agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles] qui parlent anglais !

N'y a-t-il pas un paradoxe à œuvrer pour la mixité dans le public en laissant prospérer l'entre-soi dans le privé ?

Je crois qu'il y a de la place pour tous les systèmes. L'enseignement public a aussi des atouts, notamment un meilleur taux d'encadrement à l'école et au collège. Avant cette réforme, on se faisait concurrence entre nous à l'intérieur du

système public, avec l'émergence des lycées de niveaux.

La solution ne serait-elle pas de faire entrer les lycées privés dans la plate-forme Affelnet, pour permettre au minimum de regarder comment ils sélectionnent leurs élèves ?

En 2020-2021, un dialogue constructif a été engagé avec les établissements privés parisiens sous contrat de réseaux catholique et laïc, afin de faire entrer les vœux d'affectation des familles dans Affelnet, ce qui est désormais acté et fonctionne bien. Même si les lycées privés conservent, par la loi, la liberté de choix de leurs élèves, les effets de concurrence entre public et privé à l'entrée en 2^{de} sont limités, les familles devant désormais effectuer un choix clair au moment des vœux.

Il n'est toutefois, réglementairement parlant, pas possible d'affecter un élève dans un établissement privé selon les mêmes modalités. Toute évolution sur ce

point ne peut donc être pensée à l'échelle parisienne.

Selon des informations publiées par « Le Monde », les lycées privés disposent de plus d'heures d'enseignement que leurs homologues publics. Que comptez-vous faire ?

Les modalités de calcul de la dotation des établissements privés relèvent de la direction des affaires financières à l'échelle nationale, l'académie de Paris n'étant en charge que de la ventilation des moyens. Depuis plusieurs années, nous veillons par ailleurs à arbitrer les demandes d'ouvertures et de fermetures de divisions dans les lycées privés selon les mêmes principes que dans le public, en évitant les effets de concurrence. Au regard des baisses d'effectifs qui touchent aussi l'enseignement privé à Paris, celui-ci connaît des retraits d'emplois. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MINH DRÉAN,
SYLVIE LECHERBONNIER,
V. M. ET ÉLÉA POMMIERS